

**Conseil économique et social**Distr. générale  
12 avril 2016Français  
Original: anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Points 3 et 7 a) de l'ordre du jour provisoire \*\*

**Examen des questions relatives à l'appareil  
subsidaire de la Commission, y compris les activités  
des institutions régionales****Questions de politique intéressant la région  
Asie-Pacifique: principaux enjeux pour un  
développement économique et social inclusif et  
durable en Asie et dans le Pacifique****Renforcer la coopération et l'intégration économiques  
régionales en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat\*\*\****Résumé*

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a approuvé la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique par sa résolution 70/1, intitulée « Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique ». Dans la résolution, la Commission a reconnu, entre autres, les progrès importants accomplis par les groupements et organisations régionaux dans l'intégration de leurs sous-régions, et a proposé un programme destiné à élargir et à approfondir la coopération et l'intégration économiques en Asie et dans le Pacifique et à progresser vers l'objectif à long terme de la formation d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique. La résolution comprenait une proposition visant à créer quatre groupes de travail d'experts œuvrant dans les domaines particuliers suivants: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) créer une connectivité ininterrompue dans la région; c) renforcer la coopération financière; et d) développer la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs. Le présent document fournit un résumé des questions essentielles en s'appuyant sur les conclusions des groupes de travail d'experts pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution.

La Commission est invitée à examiner les recommandations figurant dans le présent document et à formuler ses observations et directives en vue de faciliter encore la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.

\* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (26 avril 2016).

\*\* E/ESCAP/72/L.1.

\*\*\* La soumission tardive du présent document s'explique par la nécessité de prendre en compte les contributions récentes de la première Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (30-31 mars 2016) et du Forum Asie-Pacifique 2016 pour le développement durable (3-5 avril 2016).

## I. Introduction

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a joué un rôle catalyseur pour la coopération régionale de la région Asie-Pacifique en raison de sa capacité unique de réunir les nations. À la première Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique qui s'est tenue en décembre 2013, les États membres ont adopté la Déclaration de Bangkok, qui a défini le programme de coopération et d'intégration économiques régionales.

2. La Commission a approuvé la Déclaration de Bangkok par sa résolution 70/1, et a proposé un programme destiné à élargir et à approfondir la coopération et l'intégration économiques en Asie et dans le Pacifique et à progresser vers l'objectif à long terme de la formation d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique. La résolution comprenait une proposition visant à créer quatre groupes de travail d'experts œuvrant dans les domaines particuliers suivants: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) créer une connectivité ininterrompue dans la région; c) renforcer la coopération financière, en particulier pour financer le déficit de la région en matière d'infrastructure; et d) développer la coopération économique pour affronter les vulnérabilités, les risques ainsi que les problèmes communs.

3. Par conséquent, les quatre groupes de travail d'experts sectoriels ont été constitués, dont les membres – des fonctionnaires gouvernementaux ou des experts – ont été désignés par les États membres à des fins de participation à titre personnel. Avec l'aide du secrétariat, les quatre groupes de travail se sont réunis deux fois à Bangkok en 2014 et en 2015, et ont établi des rapports contenant leurs évaluations des défis à relever, des initiatives et des lacunes existantes, et des recommandations sur la voie à suivre. Le rapport final sur la coopération et l'intégration économiques régionales reprend les conclusions des analyses sous-régionales et sectorielles tirées par les experts de la coopération régionale. Les rapports visent à servir de base à ou aux réunions intergouvernementales préparatoires à organiser avant la deuxième Conférence ministérielle.

4. Le présent document expose: a) les tendances régionales en matière de coopération et d'intégration; b) les questions thématiques et les perspectives sectorielles et sous-régionales s'appuyant sur les conclusions et les avis des experts; et c) les propositions de priorités politiques et institutionnelles quant à la voie à suivre pour une intégration de l'Asie et du Pacifique.

## II. Tendances en matière de coopération et d'intégration régionales

5. La région de l'Asie et du Pacifique comprend cinq sous-régions qui s'étendent, du nord au sud, depuis les plaines accidentées de Sibérie en Fédération de Russie jusqu'à la Nouvelle-Zélande et, de l'ouest à l'est, de la Turquie à la Polynésie. La diversité des cultures, de la géographie, des ressources naturelles et des systèmes de production sur lesquels repose la vie d'environ 4,2 milliards d'habitants font des groupements sous-régionaux et des échanges transfrontières entre États voisins la première étape vers l'intégration panasiatique. La multiplication des cadres institutionnels de coopération économique, sans qu'il y en ait de commun en la matière – à l'exception de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) composée de 10 membres – contribue à la lenteur de l'intégration

économique sous-régionale. L'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et l'Union économique eurasiennne, seule union douanière régionale existante composée de cinq États de l'Eurasie septentrionale (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et Kirghizistan), sont deux autres cadres de moindre ampleur. Pour de plus amples informations, on pourra consulter les documents de la CESAP relatifs à la coopération et à l'intégration économiques régionales dans les quatre sous-régions.

6. La coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique ont évolué au cours des quelques dernières décennies, avec plus ou moins de succès. Depuis sa création, la CESAP s'emploie activement à mettre en œuvre le programme de coopération et d'intégration économiques régionales<sup>1</sup>. Fondée en 1967, l'ASEAN a été la première association sous-régionale à avoir pour objectif la promotion du développement économique, outre ceux que constituent la sécurité et l'atténuation des conflits. Ces efforts ont été menés d'une manière exclusive, puisqu'ils ne pouvaient l'être que par les membres de l'association et après l'adoption d'une approche axée sur le dialogue, en s'inspirant d'une conception non juridique et minimaliste des institutions. La deuxième phase de l'action menée dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques régionales a débuté au milieu des années 80 a résulté d'une interdépendance économique croissante liée à la participation des pays de la région aux chaînes de valeur mondiales. Des réformes structurelles axées sur les marchés et sur l'ouverture vers l'extérieur, notamment la libéralisation des échanges et de l'investissement consécutive à l'adhésion de nombreux pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ont favorisé l'interdépendance régionale. Contrairement aux premiers stades où la croissance axée sur les exportations s'est tournée vers l'extérieur, le commerce intrarégional et l'intégration de la production ont permis à la région de devenir un centre manufacturier mondial. Après la crise financière asiatique de 1997-1998, la région a certes commencé à prendre des mesures en faveur de la coopération financière, mais ces dernières ont surtout consisté en des accords de swap afin de soutenir financièrement la région en cas de nouvelle crise.

7. En 2016, les efforts déployés par la région dans de multiples secteurs et à différents niveaux suivent des processus différents à des rythmes différents, en recourant à des instances diverses, en favorisant la coopération sous-régionale dans de nombreux secteurs et en adoptant des approches « descendantes » et « ascendantes ». Ces efforts ne sont plus sous l'emprise des pouvoirs publics: les marchés, le secteur privé, les organisations multilatérales et les organisations de la société civile contribuent désormais au rapprochement des pays.

8. Le processus de coopération et d'intégration économiques régionales a évolué progressivement, par étapes, et son approche fragmentée s'est déjà traduite par des réussites partielles, mais des progrès restent à faire pour que la région parvienne à un degré plus avancé de coopération et d'intégration régionales. À cette fin, la planification et la mise en œuvre de la coopération et de l'intégration économiques régionales doivent être en adéquation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Axés sur des défis transfrontières, les objectifs de développement durable ont une incidence sur

<sup>1</sup> Dans les années 50, un certain nombre des efforts déployés en faveur de la coopération régionale s'expliquaient par le nationalisme, les processus de décolonisation et l'idée d'autonomie collective, et servaient à asseoir le développement. Ces efforts étaient dans l'ensemble de nature politique et ambitieux.

la coopération et l'intégration économiques régionales, qui doivent à leur tour se mettre au service de ces objectifs. Pour renforcer la vision et les objectifs du Programme 2030, la coopération et l'intégration économiques régionales doivent tenir compte des objectifs en matière d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités de revenus et d'accès, afin de s'assurer que l'approfondissement de l'intégration favorise une prospérité partagée par l'intégration des marchés, la connectivité ininterrompue, la coopération et la stabilité financières, ainsi qu'en faisant face efficacement aux vulnérabilités et aux risques communs. Dans la droite ligne des objectifs de développement durable, la coopération et l'intégration économiques régionales doivent promouvoir un développement et des infrastructures durables à l'échelon régional qui permettent de réduire la pauvreté et les inégalités.

9. La coopération et l'intégration économiques régionales devraient être aussi les moteurs de la transformation des processus de production dans l'ensemble de la région, à l'appui du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Plusieurs objectifs de développement durable sont transfrontières par nature et il est plus facile de les atteindre si les pays travaillent ensemble dans un esprit de coopération régionale. L'intégration des marchés doit donc être soutenue par une connectivité efficace, à la fois ininterrompue et durable, et par des mesures visant à renforcer la résilience aux vulnérabilités et aux risques émergents. Afin d'élargir et d'approfondir la coopération et l'intégration économiques régionales et outre le fait de créer une dynamique politique, le secrétariat de la CESAP, conformément à la résolution 70/1 de cette dernière, convoquera une deuxième Conférence ministérielle en 2017 en vue d'examiner dans le détail les analyses et les initiatives menées à l'échelon régional et de demander aux États membres de lui fournir des orientations sur la voie à suivre.

## **A. Économie**

10. La région se distingue par sa croissance économique forte et soutenue, qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis les années 50 et qui est liée à la libéralisation du commerce et de l'investissement, aux avancées technologiques et à l'accroissement de la productivité – autant de facteurs qui ont collectivement contribué à l'intégration de la région dans l'économie mondiale, aux côtés des économies développées. La région représentait 39 % du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2014, contre seulement 16 % en 1950. Les progrès réalisés dans les technologies de l'information et les améliorations apportées dans le domaine de la logistique se sont traduits par la segmentation de la plupart des activités de production et par une augmentation importante des échanges de biens et de services intermédiaires, ce qui a contribué à porter à 60 % la part de la région dans le commerce mondial. L'intégration de la région aux chaînes de valeur mondiales a aussi influé sur les investissements étrangers directs (IED): les flux d'IED vers les économies de la région ont été considérables en 2014, à savoir à hauteur de 533 milliards de dollars, tandis que les flux d'IED de la région hors de la région ont été également assez importants, à savoir 563 milliards de dollars au cours de la même année.

11. Ce dynamisme économique a permis à la région d'affranchir des centaines de millions de personnes de la pauvreté – à un rythme de réduction de la pauvreté jamais atteint dans l'histoire de l'humanité<sup>2</sup>. Toutefois, un des effets secondaires les plus visibles de l'essor rapide de la région est sa forte empreinte écologique et les dommages considérables causés à

---

<sup>2</sup> En 1990, 52 % des Asiatiques vivaient encore dans la pauvreté contre 15 % en 2012 – la moyenne mondiale s'établissant à 17 %.

l'environnement. La région est le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre (53 %) en raison de sa forte dépendance aux combustibles fossiles et de l'augmentation rapide de sa demande d'énergie. Cet essor rapide s'est également soldé par des niveaux d'urbanisation sans précédent: 48 % de la population de la région vit dans des villes dont beaucoup sont encombrées et très polluées, d'où des effets non négligeables sur la santé.

12. Depuis la crise financière mondiale de 2007-2009, le taux mondial de croissance annuel moyen est passé de 9,4 % pour la période allant de 2005 à 2007 à 5,2 % pour celle allant de 2012 à 2014<sup>3</sup>. Le ralentissement de la croissance économique a fait chuter la demande régionale en matières premières, notamment de combustibles. De ce fait, les prix des matières premières ont baissé, allégeant ainsi les pressions inflationnistes pesant sur les économies tributaires des importations et entraînant une contraction des économies exportatrices de matières premières. La diminution de la demande intérieure qui en a résulté a fait chuter les importations régionales de 14 % en 2015. Même si la croissance du commerce des services de la région s'est améliorée jusqu'à atteindre un taux de 6,1 % en 2014, elle est constamment restée inférieure à son niveau de 8,2 % de 2012 (CESAP, *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2015*)<sup>4</sup>.

## B. Mesurer la coopération et l'intégration économiques régionales

13. Le processus que constituent la coopération et l'intégration économiques régionales favorise la prospérité de tous grâce à la libre circulation des biens, des services et des personnes, à la coordination des politiques et à des arrangements institutionnels<sup>5</sup> conclus entre deux ou plusieurs pays afin d'atteindre l'objectif à long terme du développement durable dans la région. La coopération et l'intégration économiques régionales sont multidimensionnelles et comprennent l'intégration des marchés de biens, de services, de capitaux et du travail; la connectivité des infrastructures; la coopération financière; et la coopération économique et technique pour faire face aux vulnérabilités et aux risques communs. Cette section porte sur les niveaux globaux des tendances en matière de coopération et d'intégration économiques régionales, en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs quantitatifs.

14. Trois mesures composites de l'intégration économique, du commerce et de l'investissement, de l'intégration monétaire et financière, et de la mobilité transfrontière des personnes (tableau 1) mettent en évidence que le niveau global d'intégration de la région semble être bien supérieur à celui de l'Afrique, plus proche de celui des Amériques, mais inférieur à celui de l'Europe<sup>6</sup>. On observe toutefois au sein de la région de grandes variations du degré d'intégration économique entre ses principales sous-régions; l'Asie de l'Est est la plus intégrée, bien qu'elle n'atteigne pas les niveaux de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord. S'agissant de l'intégration

<sup>3</sup> La décélération générale de la croissance est liée à un ralentissement du commerce international, à une demande chinoise plus faible liée à son rééquilibrage économique, et à un fléchissement de la croissance de la productivité totale des facteurs.

<sup>4</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.15.II.F.15.

<sup>5</sup> L'expression « arrangements institutionnels » est employée ici au sens large et recouvre les normes, règles, valeurs et processus officiels et non officiels.

<sup>6</sup> On trouvera une définition complète de ces indices et de la méthodologie utilisée pour leur calcul in Dominik Naehrer, « An Empirical Estimation of Asia's Untapped Regional Integration Potential Using Data Envelopment Analysis », ADB Economics Working Paper Series, numéro 445 (Mandaluyong (Philippines), Banque asiatique de développement, 2015). Disponible à l'adresse: [www.adb.org/sites/default/files/publication/172903/ewp-445.pdf](http://www.adb.org/sites/default/files/publication/172903/ewp-445.pdf).

économique globale, l'Asie du Sud-Est vient en deuxième position, suivie par le Pacifique et l'Océanie<sup>7</sup> ainsi que l'Asie du Sud et l'Asie centrale. Une documentation distincte a été publiée parallèlement au présent rapport afin de fournir de plus amples informations sur les dynamiques sous-régionales de coopération et d'intégration économiques régionales.

Tableau 1  
**Intégration régionale des principales régions du monde**

<i>Régions</i>	<i>Indice composite d'intégration régionale</i>	<i>Commerce et investissement</i>	<i>Intégration monétaire et financière</i>	<i>Mobilité transfrontière des personnes</i>
Asie-Pacifique <sup>a</sup>	0,28	0,26	0,15	0,42
Europe	0,41	0,46	0,35	0,43
Amériques	0,31	0,32	0,13	0,48
Afrique	0,17	0,07	0,01	0,42
<i>Groupes sous-régionaux</i>				
Europe occidentale	0,89	1,00	1,00	0,68
Amérique du Nord	0,62	0,65	0,31	0,90
Amérique du Sud	0,27	0,28	0,06	0,46
Afrique de l'Ouest	0,25	0,12	0,01	0,60
Asie de l'Est	0,50	0,68	0,22	0,62
Asie du Sud-Est	0,38	0,42	0,21	0,50
Asie du Sud	0,11	0,08	0,01	0,24
Asie centrale	0,11	0,09	0,01	0,23
Pacifique <sup>b</sup>	0,02	0,04	0,01	0,02
Pacifique et Océanie <sup>c</sup>	0,23	0,12	0,09	0,47

*Source:* Dominik Naeher, « An Empirical Estimation of Asia's Untapped Regional Integration Potential Using Data Envelopment Analysis », ADB Economics Working Paper Series, numéro 445 (2015) ([www.adb.org/sites/default/files/publication/172903/ewp-445.pdf](http://www.adb.org/sites/default/files/publication/172903/ewp-445.pdf)), sous une version adaptée in Madhur, « Drivers and Draggers of Regional Economic Cooperation and Integration in Asia and the Pacific » (CESAP, Bangkok, 2016).

<sup>a</sup> Ces valeurs pour l'Asie ne sont fournies que dans l'article de Naeher (2015).

<sup>b</sup> Pays en développement du Pacifique uniquement. Les données pour le Pacifique ne figurent pas dans l'article de Naeher (2015).

<sup>c</sup> Dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

15. En matière de commerce et d'investissement, l'intégration sous-régionale de l'Asie de l'Est est supérieure à celle de l'Amérique du Nord, mais inférieure à celle de l'Europe occidentale; cependant, l'Asie du Sud-Est arrive derrière l'Asie de l'Est, mais dépasse largement les autres sous-régions. Au sein de la région, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est atteignent à peu près les mêmes niveaux d'intégration monétaire et financière, tandis que les autres sous-régions affichent un niveau proche de zéro. Au sein encore une fois de la région, l'intégration en termes de mobilité transfrontière des personnes est la faible dans le Pacifique (à l'exclusion de

<sup>7</sup> Si l'on ne tient pas compte de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, l'intégration économique de la sous-région du Pacifique est très inférieure à celle des autres sous-régions.

l’Australie et de la Nouvelle-Zélande), mais plus élevée en Asie de l’Est – et seulement légèrement inférieure à celle de l’Europe occidentale –, qui est suivie par l’Asie du Sud-Est, le Pacifique et l’Océanie ainsi que l’Asie du Sud et l’Asie centrale.

16. La géographie influe sur la manière dont la connectivité transfrontière a évolué dans la région (tableau 2). Les pays situés à proximité de ports maritimes et disposant de compagnies maritimes développées sont relativement plus intégrés. Une meilleure connectivité aérienne complète les liaisons maritimes, notamment pour le transport de marchandises de faible poids, de grande valeur et soumises à des contraintes de temps, et elle joue un rôle bien plus important pour la circulation des personnes – pour le tourisme, les affaires ou les migrations.

Tableau 2  
**Géographie et connectivité<sup>a</sup>**

<i>Sous-région</i>	<i>Indice de connectivité des transports maritimes réguliers (2004-2015)</i>	<i>Indice de connectivité aérienne (2007) (pourcentage)</i>
Asie de l’Est	108,4	2,9
Asie du Sud-Est	42,4	3,1
Asie du Sud	29,9	2,8
Asie centrale	-	3,2
Pacifique	-	4,6
Pacifique et Océanie	8,1	2,0

*Source:* Madhur, « Drivers and Draggers of Regional Economic Cooperation and Integration in Asia and the Pacific » (CESAP, Bangkok, 2016).

*Note:* Certaines économies de la région n’ont pas été prises en compte dans ces indices en raison de l’indisponibilité des données.

<sup>a</sup> Pondérée en fonction du nombre d’habitants de chaque pays pour obtenir des indices de groupe.

17. À l’inverse, la situation géographique défavorable des pays de l’Asie centrale et du Pacifique fait obstacle à leur intégration régionale et mondiale. Il est toutefois important de noter que la géographie n’est qu’un élément facilitateur propice et non déterminant pour la coopération et l’intégration économiques régionales. L’Asie du Sud a beau bénéficier d’une géographie favorable, les résultats qu’elle a obtenus en matière d’intégration régionale (et d’intégration mondiale) sont parmi les plus faibles de la région. La géographie favorable de la Chine ne s’est pas automatiquement traduite par une meilleure intégration avec ses voisins et le reste du monde avant que le pays ne commence à ouvrir son économie en 1979.

18. Les sous-régions ont bénéficié de manière différente des politiques nationales quant à leur intégration économique mondiale et régionale. Une série d’indices sous-régionaux le met particulièrement bien en évidence (tableau 3). L’indice de facilitation du commerce du Forum économique mondial, l’indice de restriction au commerce des services de la Banque mondiale et l’indice de performance logistique de la Banque mondiale traduisent le degré d’ouverture aux frontières d’une sous-région donnée. L’indicateur Doing Business (distance à la frontière) de la Banque mondiale

montre, quant à lui, le degré d'ouverture « au-delà de la frontière ». Si la géographie a permis à l'Asie de l'Est de connaître une croissance rapide et une intégration économique, l'Asie du Sud-Est dont la géographie et la connectivité maritime sont moins favorables, a profité des retombées économiques positives de l'Asie de l'Est. Il importe également de noter qu'avec le temps, les pays de l'Asie du Sud-Est ont aussi, l'un après l'autre, pris des mesures de politique générale appropriées en faveur d'une ouverture au commerce international, aux investissements, aux capitaux et plus généralement aux personnes<sup>8</sup>.

Tableau 3  
**Politiques nationales et coopération et intégration économiques régionales<sup>a</sup>**

<i>Sous-région</i>	<i>Indice de facilitation du commerce 2014</i>	<i>Indice de performance logistique (2014)</i>	<i>Indice de restriction au commerce des services (général)</i>	<i>Indicateur Doing Business (2015)</i>
Asie de l'Est	4,4	3,6	35,0	64,6
Asie du Sud-Est	4,1	3,1	48,1	61,8
Asie du Sud	3,6	3,0	58,7	53,6
Asie centrale	3,9	2,5	19,4	59,6
Pacifique	-	-	-	56,4
Pacifique et Océanie	4,9	3,8	18,7	74,5

*Source:* Madhur, « Drivers and Draggers of Regional Economic Cooperation and Integration in Asia and the Pacific » (CESAP, Bangkok, 2016).

*Note:* Certaines économies de la région ne sont pas prises en compte par ces indices faute de données disponibles.

<sup>a</sup> Pondérées en fonction du nombre d'habitants de chaque pays pour obtenir des indices de groupe.

19. L'incapacité de l'Asie du Sud à mettre en œuvre des politiques d'ouverture a fait obstacle à une intégration économique sous-régionale ou mondiale importante de cette sous-région. Les pays de l'Asie centrale et du Pacifique sont en général défavorisés par leur géographie, en dépit de leurs politiques économiques extérieures relativement plus ouvertes. Il est toutefois encourageant de noter que l'Asie centrale progresse à présent un peu plus rapidement sur la voie de l'intégration économique régionale.

### C. Moteurs de la coopération et de l'intégration économiques régionales

20. La liste traditionnelle des moteurs de l'intégration comprend des facteurs tels que des frontières contiguës ainsi que des racines et des liens historiques, qui doivent apporter la stabilité et la sécurité entre deux ou plusieurs États. L'Union européenne et l'ASEAN, par exemple, ont été créées

<sup>8</sup> Les cinq pays de l'ASEAN ont engagé des politiques de libéralisation économique au moment où le Japon cherchait à délocaliser ses entreprises. Ils ont alors entrepris un programme d'ouverture, bien que marqué par d'importantes différences selon les pays, permettant ainsi aux nouvelles économies industrielles d'abord, puis à la Chine, de profiter des deux vagues suivantes de délocalisation industrielle et d'ouverture économique.



avec les mêmes objectifs: favoriser la stabilité et la sécurité après la guerre, faire entendre plus fort une voix collective et stimuler la croissance économique. Si ces moteurs traditionnels de l'intégration restent importants, ils sont aujourd'hui complétés par des motivations et des approches pluridisciplinaires et multidimensionnelles de l'intégration régionale. En réalité, toutes les régions sont uniques pour ce qui est de leurs intérêts propres; en conséquence, différents facteurs ont influencé la nature, l'ampleur et le processus de leur intégration. L'ASEAN est considérée comme une organisation informelle « peu institutionnalisée », dotée d'une gouvernance en réseau, contrairement à l'Union européenne qui repose essentiellement sur ses institutions supranationales officielles. Ces dernières années, un certain nombre de facteurs et de développements ont donné un nouvel élan à la coopération et à l'intégration économiques régionales.

21. **Agglomération et économies d'échelle et d'envergure.** Avant le début de la crise financière asiatique de 1997, l'intégration économique de l'Asie était déterminée par les marchés, alimentée par la croissance séquentielle des grandes économies de la région et la participation aux processus de production mondiaux, se caractérisant par l'attraction des IED et la création d'un ensemble complexe de réseaux de production interne entre les entreprises. À la fin de 2015, les pays de la région étaient devenus parties à 155 (soit 59 %) des 262 accords commerciaux préférentiels en vigueur à travers le monde. Ces accords garantissent au secteur privé un accès aux marchés juridiquement contraignant et réciproque, réduisant les risques liés au commerce et à l'investissement. L'élargissement des marchés favorise une plus grande spécialisation et permet des économies d'échelle et d'envergure.

22. **Rééquilibrage de l'Asie.** La crise financière mondiale a fait naître une situation de « nouvelle normalité », marquée par la faible croissance des grands pays développés et qualifiée de « stagnation séculaire ». Cela signifie que les pays en développement de la région doivent trouver de nouvelles sources de croissance économique. L'ASEAN, la troisième plus grande économie de la région, s'est engagée à former une communauté. Aux côtés de la Chine, du Japon et de la République de Corée, les pays de l'ASEAN sont en train de se troquer leur rôle de producteurs participant aux chaînes de valeur mondiales à celui de consommateurs finals. En conséquence, ils adoptent des stratégies de rééquilibrage pour créer de nouvelles possibilités en poursuivant l'ouverture de leurs marchés intérieurs. De nouvelles sources de demande globale peuvent être dégagées en accroissant les investissements dans les infrastructures régionales au moyen de l'épargne de la région.

23. **Initiatives méga-régionales et coopération et intégration économiques régionales.** Les pays de la région Asie-Pacifique sont engagés dans plusieurs initiatives importantes (tableau 4) telles que le Partenariat économique global régional et l'Accord de partenariat transpacifique, et les pays de l'Asie centrale contribuent actuellement à la construction de l'Union économique eurasienne. Le tableau 4 compare la taille relative de deux grandes initiatives concrètes (l'Accord de partenariat transpacifique a déjà été signé et le Partenariat économique global régional est en cours de négociation), et deux autres dont l'une est à l'étude (la zone de libre-échange de l'Asie-Pacifique) et l'autre envisagée (coopération et intégration économiques régionales). Le texte juridique de l'Accord de partenariat transpacifique ayant été rendu public et le Partenariat économique global régional ayant fait l'objet de 16 cycles de négociation, on dispose d'informations suffisantes pour formuler des observations sur le niveau des engagements de ces deux accords. L'Accord de partenariat transpacifique a été salué comme un accord du XXI<sup>e</sup> siècle, lequel fait non seulement une place à la libéralisation globale (liste négative) du commerce des biens et des

services, mais aussi aux nouvelles approches de la libéralisation en matière d'investissement et de concurrence et des engagements OMC-plus dans des domaines tels que les droits de propriété intellectuelle et les marchés publics. Doté de ces caractéristiques, l'Accord de partenariat transpacifique établit un nouveau modèle pour les accords de libre-échange régionaux et il reste à voir dans quelle mesure le Partenariat économique global régional s'en rapprochera. Il arrive souvent que la simple reconnaissance de normes dans les domaines du commerce agricole ou des diplômes d'enseignement permette un plus grand nombre de transactions transfrontières dans la région, au bénéfice en particulier des pauvres et jetant ainsi les bases d'une future plate-forme d'engagements importants, réciproques et juridiquement contraignants en matière de libéralisation.

Tableau 4  
**Initiatives méga-régionales**

<i>Paramètres</i>	<i>PTP</i>	<i>RCEP</i>	<i>ZLEAP</i>	<i>CIER CESAP</i>
Économies participantes	12	16	21	58
Part du PIB mondial (%)	59	29	58	46
Part de la population mondiale (%)	11	49	40	60
Part des importations mondiales (%)	31	28	47	37
Part des exportations mondiales (%)	24	30	45	39

*Note:* Résultats calculés à partir des données de 2013.

*Abréviations:* CIER CESAP: coopération et intégration économiques régionales de la CESAP; ZLEAP: zone de libre-échange de la région Asie-Pacifique; PEGR: Partenariat économique global régional; PTP: Accord de partenariat transpacifique.

24. **Dynamique politique. L'évolution** de la dynamique politique de la région va probablement permettre d'ouvrir de nouvelles frontières en matière de coopération et d'intégration économiques régionales. D'une part, les nouvelles structures politiques dont bénéficient à présent des pays tels que le Myanmar, voie de passage potentielle pour l'ASEAN et l'Asie du Sud, et la levée des sanctions imposées à la République islamique d'Iran qui occupe une position stratégique, dispose de grandes ressources d'énergie et constitue un élément clef de la connectivité de l'Asie de l'Ouest et au-delà offrent des possibilités tout à fait nouvelles et prometteuses pour la région. D'autre part, le programme de connectivité visionnaire engagé par le Président chinois (lequel, intitulé « Une ceinture, une route », prévoit de faire renaître les anciennes routes de la soie) fait passer la multipolarité à l'étape suivante, et le soutien apporté par ses propres ressources financières qui sont mobilisées dans le cadre de nouveaux instruments tels que le Fonds de la Route de la soie, la Banque asiatique de développement pour les infrastructures et le partenariat avec la Nouvelle Banque de développement, peut avoir des effets considérables sur la coopération et l'intégration économiques régionales, puisqu'il offre des structures de financement compétitives et accélère le développement des infrastructures. Ce soutien est de nature à permettre une meilleure intégration des pays de l'Asie centrale et l'Asie du Sud, ainsi qu'un plus grand renforcement de l'intégration au sein même des sous-régions. À l'appui de ces initiatives, la présidence chinoise du G20 en 2016 s'est engagée à jeter les bases d'une économie mondiale innovante, revigorée, interconnectée et inclusive.

25. **Objectifs de développement durable.** La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigera de repenser

fondamentalement la coopération et l'intégration économiques régionales afin de la mettre sur la voie de la durabilité au moyen d'une connectivité transfrontière durable. Si la croissance économique forte et soutenue des dernières décennies a sensiblement contribué à la réduction de la pauvreté, elle a également été à l'origine d'une hausse rapide de la consommation d'énergie dans la région, qui représente aujourd'hui près de 50 % de la consommation mondiale d'énergie. Malgré d'importants investissements dans les capacités nationales de production, la région restera tributaire de ses importations d'énergie. La coopération et l'intégration économiques régionales peuvent constituer un moyen de renforcer la sécurité énergétique de la région car le rôle accru des énergies renouvelables, la moindre utilisation des combustibles fossiles ainsi que l'intégration des marchés de l'électricité et du gaz naturel seront nécessaires pour permettre à la région d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable. Outre l'énergie, cinq autres objectifs<sup>9</sup> ont des incidences transfrontières importantes et retiennent un avantage d'une action régionale collective menée dans le cadre de la coopération et de l'intégration économiques régionales.

26. **Externalités et biens publics régionaux.** La connectivité régionale est un bien public et, comme il en est de tous les biens publics, les marchés ne fournissent pas le niveau optimal de connectivité et d'autres services ou d'atténuation des risques. La coopération et l'intégration économiques régionales, si elles sont structurées comme il convient, peuvent jouer un rôle important dans la promotion de stratégies de gestion des risques en vue de faire face aux vulnérabilités communes telles que les catastrophes ou les changements climatiques – deux phénomènes par nature transfrontières. La CESAP a un grand rôle à jouer pour faire en sorte que la coopération et l'intégration économiques régionales soient les mieux placées pour permettre aux biens et aux outils publics régionaux d'internaliser les externalités.

27. **Importance de la diversité.** La région Asie-Pacifique compte parmi celles qui sont les plus diversifiées du monde sur les plans suivants: géographie, importance de l'économie, démographie et composition de la population, environnement économique, pauvreté et situation sociale, dotations en ressources et conditions environnementales; elle se caractérise par ailleurs par la diversité de ses formes de gouvernement et de régime politique et par des différences de qualité globale de bien-être humain. Les avantages globaux de l'intégration augmentent avec la diversité. La région dispose de marchés intérieurs importants et de plus en plus dynamiques: d'ici à 2030, la classe moyenne de la région représentera 66 % de la classe moyenne mondiale, contre 28 % en 2016<sup>10</sup>. La région pourrait aussi bénéficier de la libéralisation des marchés du travail, alors que les pays excédentaires ou déficitaires de la région profiteraient de la libre circulation des personnes. Le lourd déficit d'infrastructures de la région, tant à l'échelon national qu'en matière de connectivité transfrontière et d'investissement

<sup>9</sup> Objectif de développement durable numéro 6 (eau): garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable; objectif numéro 8 (économie): promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous; objectif numéro 13 (climat): prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions; objectif numéro 14 (écosystèmes marins): conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable; et objectif numéro 15 (écosystèmes): préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

<sup>10</sup> Selon les estimations, pour la première fois en trois cents ans, la classe moyenne asiatique comptait en 2015 le même nombre de consommateurs que l'Europe et l'Amérique du Nord réunies. Voir Homi Kharas et Geoffrey Gertz, « The New Global Middle Class: A Cross-Over from West to East » (Centre Wolfensohn pour le développement, Brookings Institution, 2010).

infrastructurel, pourrait être une des sources essentielles de la demande régionale. Étant donné le taux d'épargne élevé de la région, une coopération et une intégration accrues dans le domaine des sources financières pourraient constituer l'un des principaux moyens d'accélérer la croissance économique.

28. **Volonté politique et appropriation locale.** La volonté politique est un moteur important de la coopération et de l'intégration économiques régionales: en fait, la plupart des exemples de réussite en matière d'intégration avaient à leur tête des responsables politiques qui en ont piloté le processus. La coopération et l'intégration économiques régionales ont des effets de redistribution dont la gestion peut être mieux assurée grâce à forte volonté politique. Cependant, l'adhésion des dirigeants ne suffit pas; la réussite de la coopération et de l'intégration économiques régionales nécessite une appropriation locale qui s'étende aux différents groupes de parties prenantes de la société et s'inscrive dans le programme de développement national.

29. La connectivité de la région est un processus qui se poursuit aujourd'hui et, comme l'ont montré les expériences menées dans le monde en la matière, l'intégration des pays au sein d'un même bloc prend du temps, parfois plusieurs décennies. Dans l'intervalle, les dirigeants de la région ont recensé quatre domaines – l'intégration des marchés, la connectivité ininterrompue, la coopération financière régionale et un cadre pour les risques et les vulnérabilités communes – qui sont prioritaires à moyen terme pour permettre à la région de gérer son interdépendance et d'en tirer profit. Ces questions sont considérées comme importantes pour les économies nationales, mais aussi pour permettre à la région de mettre en œuvre le Programme 2030. La prochaine étape consistera à examiner ces domaines prioritaires, en faisant le point sur la situation de la région et sur les nouveaux défis.

### III. Questions thématiques: point de vue des sous-régions

#### A. Intégration des marchés

30. La région, la plus grande au monde en termes d'échanges, représente presque 40 % des exportations et importations mondiales (2014). La part du commerce intrarégional des marchandises, qui fournit une indication sur l'intégration commerciale, n'a cessé de s'accroître depuis 1990, culminant en 2010 à environ 52 %. Le niveau des échanges intrarégionaux varie selon les sous-régions. À rebours de la tendance mondiale, la croissance du commerce des services commerciaux s'est améliorée dans la région, passant de 4 % 2013 à 5,1 % en 2014 pour les exportations et de 5,7% à 6,1 % pour les importations, même si elle reste en deçà du niveau record de 2012 (8,2 %) et n'atteint pas son niveau potentiel. La région est toujours un importateur net de services commerciaux, représentant 28 % des exportations mondiales et 32,6 % des importations mondiales (tableau 5).

Tableau 5  
Intégration des marchés dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique (2014)

Sous-régions	Commerce Intra-régional		Commerce dans les services		Investissements étrangers directs		Biens intermédiaires		Facilitation du commerce
	Pourcentage du total		Pourcentage annuel de croissance		En milliards de dollars des États-Unis		Pourcentage du total		Pourcentage
	EXP	IMP	EXP	IMP	Entrées	Sorties	EXP	IMP	
AENE	54,9	53,0	9,1	11,0	245	259	17,0	21,0	69,6
ANAC	27,1	39,5	(6,0)	(3,1)	41	62	19,0	17,0	41,5
AS & ASO	25,3	39,8	5,4	13,0	53	17	26,0	34,0	41,3
ASE	68,2	62,3	(0,2)	(0,2)	133	80	18,0	25,0	56,1
Pacifique	77,7	60,3	0,4	(9,1)	57	-	19,0	15,0	25,2
Région	54,0	50,0	5,1	6,1	533	563	18,0	22,0	46,5

Note: La facilitation du commerce est exprimée en pourcentage de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges.

Abréviations: AENE (Asie de l'Est et du Nord-Est); EXP (exportations) IMP (importations); ANAC (Asie du Nord et Asie centrale); AS & ASO (Asie du Sud et du Sud-Ouest); ASE (Asie du Sud-Est).

31. La région reste une destination importante pour les IED, puisqu'elle a reçu 43 % des entrées mondiales (533 milliards de dollars) en 2014. Même si ce montant a représenté une baisse de 1,5 % en termes absolus par rapport à l'année précédente, la région a continué de dépasser la moyenne mondiale. La région continue aussi de gagner en importance en tant que grand investisseur à l'étranger. En 2014, les sorties des pays en développement de l'Asie ont atteint 450 milliards de dollars (ce qui, pays développés compris, représentait au total 563 milliards de dollars), soit une augmentation de 20 % par rapport à la baisse de 15 % des sorties des pays développés de la région. Récemment, la part des fusions et des acquisitions dans les IED a augmenté, signe d'une prise de distance à l'égard des investissements dans de nouvelles capacités de production.

32. Jusque dans les années 90, les accords commerciaux préférentiels ne faisaient pas partie en général des instruments de politique commerciale utilisés dans la région; entre 2000 et 2015, le nombre des accords mis en place est passé de 54 à 156 (base de données des accords relatifs au commerce et à l'investissement en Asie et dans le Pacifique, 2016). Environ la moitié de tous les accords commerciaux en vigueur par la région sont des accords de libre-échange dans le secteur des marchandises, alors que près de 39 % des accords sont de nature globale, puisqu'ils s'étendent aux biens, aux services et à d'autres domaines. La plupart de ces accords de partenariat globaux peuvent être considérés comme de type OMC-plus car ils comprennent des engagements en matière d'investissement, de politiques de concurrence et de marchés publics.

33. Les événements mondiaux récents<sup>11</sup> ont mis en lumière l'importance de la facilitation des échanges et du commerce sans papier car les coûts commerciaux élevés dressent des obstacles non tarifaires et freinent les échanges (tableau 6). L'Enquête mondiale sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce et du commerce sans papier de la CESAP<sup>12</sup> montre qu'à l'exception de l'Asie de l'Est et du Nord-Est ainsi que de l'Asie du Sud-Est, les autres sous-régions tardent à mettre en œuvre les accords de facilitation des échanges. Les coûts commerciaux oscillent entre 51 et 351 % en termes d'équivalents tarifaires. Selon les recherches menées par la CESAP, la mise en œuvre du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, à l'échelle de la région, pourrait se solder chaque année par des recettes d'exportation à hauteur de 257 milliards de dollars. La mise en œuvre des mesures de commerce transfrontière sans papier, même partielle, pourrait se traduire par une augmentation des exportations de 36 milliards de dollars par an, alors que les délais d'exportation pourraient diminuer de 44 % et les coûts de 31 %.

Tableau 6  
Coûts commerciaux

Région	ASEAN-4	Asie de l'Est-3	ANAC-4	Îles du Pacifique	ASACR-4	AUS-NZL	UE-3
ASEAN-4	76						
Asie de l'Est-3	75	51					
ANAC-4	351	177	121				
Îles du Pacifique	175	174	368	133			
ASACR-4	128	125	282	317	114		
AUS-NZL	101	89	338	73	142	54	
UE-3	108	85	152	211	114	109	43
États-Unis	85	63	180	163	109	100	67

*Abréviations:* ASEAN-4 (Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande); AUS-NZL (Australie et Nouvelle-Zélande); Asie de l'Est-3 (Chine, Japon et République de Corée); UE-3 (Allemagne, France et Royaume-Uni); ANAC-4 (Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan et Fédération de Russie); Îles du Pacifique (Fidji et Papouasie-Nouvelle-Guinée); ASACR-4 (Bangladesh, Inde, Pakistan et Sri Lanka).

<sup>a</sup> Les coûts commerciaux indiqués sont les équivalents tarifaires calculés sous la forme des coûts commerciaux moyens pondérés des pays dans chaque sous-région par rapport aux trois pays développés les plus importants (Allemagne, États-Unis d'Amérique et Japon).

34. La région semble moins portée à réduire dans un proche avenir sa dépendance à l'égard de la libéralisation préférentielle. Toutefois, elle se rend compte que la politique du statu quo, en matière d'accords commerciaux, n'est plus la meilleure approche à adopter. En raison du ralentissement de la croissance commerciale mondiale et des résultats limités des négociations multilatérales, la région doit s'ouvrir à des accords nouveaux et de plus large portée. Ces derniers peuvent notamment concerner les aspects suivants: a) l'aboutissement d'un accord dans le cadre du Partenariat transpacifique;

<sup>11</sup> La conclusion positive des négociations sur l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges (décembre 2013), l'Examen global de l'initiative Aide pour le commerce en vue de réduire les coûts commerciaux et l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (tous deux étant intervenus en juillet 2015).

<sup>12</sup> Cette enquête a été conçue et pilotée par la CESAP et conduite par les cinq commissions régionales dans leur ensemble.

b) la poursuite des efforts prometteurs menés dans le cadre des négociations sur le Partenariat économique global régional; c) le nouvel élan impulsé à la suite de la création de la Communauté économique de l'ASEAN à la fin de 2015; d) la dynamique relancée à l'échelon régional en matière de nouvelles méthodes de facilitation du commerce, dont l'élaboration a été confiée au secrétariat par les membres de la CESAP. Il faut aussi que l'Asie du Sud profite des possibilités qui lui sont offertes et conclue un accord de commerce régional car le commerce intrarégional de cette sous-région représente à peine un tiers de son potentiel (près de 172 milliards de dollars selon la CESAP), et elle se voit soumise à des restrictions en matière de services et d'investissement; cela déclencherait la restructuration des chaînes de valeur industrielles et régionales. Confrontés à une diminution de la demande des marchés traditionnels, les pays les moins avancés pourraient également tirer parti d'un plus grand volume d'exportations vers les pays émergents voisins.

35. L'intégration des marchés du travail dans la région est à la traîne par rapport à d'autres formes d'intégration, même si l'on constate certains progrès accomplis en la matière ces dernières années. Le traité sur l'Union économique eurasiennne, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, unit en un marché du travail unique plusieurs pays d'origine et de destination de la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, dont l'Arménie, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Kirghizistan. Cela suppose la rationalisation et la régularisation des flux migratoires de main-d'œuvre établis de longue date entre ces pays, notamment en accordant aux travailleurs migrants des droits d'accès aux systèmes d'emploi et de protection sociale. Dans l'intervalle, la Communauté économique de l'ASEAN a favorisé une plus grande mobilité de la main-d'œuvre hautement qualifiée grâce à des accords de reconnaissance mutuelle dans certaines professions. Toutefois, cela ne concerne qu'une part limitée des migrations de l'ASEAN, dont l'essentiel est lié à l'extrémité inférieure de l'échelle des qualifications. La migration des travailleurs entre les États membres de l'ASEAN demeure en grande partie irrégulière, limitant ainsi ses possibilités de favoriser le développement des pays d'origine et de destination ainsi que des migrants eux-mêmes.

## **B. Connectivité ininterrompue**

36. Tout au long de l'histoire, les réussites de la mondialisation et du développement ont été tributaires des progrès enregistrés dans le domaine de la connectivité des infrastructures, dans la mesure où il s'agit d'un moyen de renforcer l'efficacité des réseaux de production régionale et celle des échanges. Parallèlement, les améliorations de l'efficacité commerciale, grâce à la suppression des obstacles commerciaux et autres obstacles aux transports et à la chaîne d'approvisionnement, ont un effet positif sur la croissance.

37. Les réseaux physiques constituent certes un point de départ, mais sans le développement d'un secteur de services infrastructurels efficace (pour la distribution des marchandises) ou des entreprises de transport (pour les personnes), les effets de la connectivité en matière de commercialisation, logistique, finance ou d'assurance s'avèrent limités. La productivité des réseaux infrastructurels et leur efficacité dans le domaine de la « connectivité transfrontière » dépendent des politiques et des réglementations en vigueur (y compris des règles juridiques, sanitaires ou de sécurité, des aspects de gouvernance ainsi que de la solidité et de la capacité des institutions).

38. Plusieurs études quantitatives, au moyen de modèles différents, ont confirmé l'importance de l'infrastructure régionale pour les gains de bien-être globaux en Asie. Par exemple, un investissement annuel consenti à hauteur

de 800 milliards de dollars dans les infrastructures de transport, de communication et d'énergie, s'étalant de 2010 à 2020 et concernant l'ensemble de l'Asie en développement, se traduirait par des gains de bien-être de 1,616 milliards de dollars (aux prix de 2008) en 2020, soit 10 % du PIB prévu<sup>13</sup>. Selon les scénarios envisagés en matière d'intégration, le fait de relier l'Asie du Sud à l'Asie du Sud-Est<sup>14</sup> générerait des gains de bien-être globaux plus importants, sous réserve de la suppression des obstacles non tarifaires et d'autres réductions de coûts commerciaux.

39. La connectivité ininterrompue des infrastructures à l'échelon régional, associée à une suppression efficace des obstacles en la matière, serait essentielle pour redynamiser la croissance et les échanges ainsi que leur efficacité en termes de temps et de coûts, stimuler la demande générale, et renforcerait la croissance de la productivité.

## 1. Connectivité des transports

40. La connectivité des transports est fondamentale pour mettre en œuvre la croissance inclusive et durable. L'efficacité des réseaux de transport développe la taille des marchés et permet aux économies nationales de s'accroître grâce à une production et à des échanges plus importants. La CESAP a donné une forme systématique à l'armature d'un réseau régional d'infrastructures de transport par le développement du Réseau de la Route d'Asie, qui couvre 143 000 kilomètres et traverse 32 pays; du Réseau du Chemin de fer transasiatique, qui couvre 117 500 kilomètres de voie ferrée et dessert 27 États membres<sup>15</sup>; et d'un Accord intergouvernemental sur les ports secs. Le renforcement d'un réseau multimodal contribuerait à atteindre l'objectif de connectivité en matière de transport durable.

41. La CESAP a facilité trois accords intergouvernementaux: sur le Réseau de la Route d'Asie, sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique et sur les ports secs; il s'agit de traités visant à faciliter la coopération et l'intégration économiques régionales. Parallèlement, elle a appuyé la planification du réseau d'infrastructure, les cadres communs régionaux sur la facilitation du transport et a élaboré des modèles normalisés pour aider la région à progresser sur la voie de l'harmonisation des réglementations techniques et opérationnelles. Toutefois, il en a résulté quelque chose de très complexe dans l'ensemble, étant donné les plus de 100 accords bilatéraux et 30 accords sous-régionaux conclus en matière de transport terrestre international (notamment routier). De plus, certains pays de la région relèvent souvent, en tant que parties contractantes, de différents régimes juridiques qui couvrent géographiquement des territoires qui se chevauchent, soumettant ainsi ces pays à des règles différentes et parfois incohérentes dans le domaine des opérations de transport international.

<sup>13</sup> Fan Zhai, « The ASEAN Economic Community: A General Equilibrium Analysis » (2010). Document disponible à: <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1467-8381.2012.02079.x/abstract>.

<sup>14</sup> Banque asiatique de développement et Institut de la Banque asiatique de développement, *Connecting South Asia and Southeast Asia* (Tokyo, Banque asiatique de développement, 2015).

<sup>15</sup> Le secrétariat de la CESAP, en étroite collaboration avec les pays membres, a réalisé un certain nombre d'études sur les couloirs de transport afin de déterminer les tracés des deux réseaux, en fonction des critères suivants: a) relier les capitales entre elles; b) être reliés aux principaux centres industriels et agricoles; c) être reliés aux principaux ports maritimes et fluviaux; d) être reliés aux principaux terminaux et dépôts de conteneurs.



42. Les résolutions 68/4 et 71/7 de la Commission concernent respectivement le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux et le Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux. Quatre modèles de facilitation des transports permettent aux États membres de remédier aux obstacles non physiques, à savoir: le modèle sur les contrôles sécurisés au point de passage frontalier; les modèles de transport transfrontalier efficace; le modèle sur les contrôles intégrés au point de passage frontalier; et la méthodologie temps/coût-distance. Deux accords-types visant à harmoniser le cadre juridique en matière de transport transfrontalier par route sont actuellement en cours de préparation. La CESAP a étendu son action à l'appui des capacités des pays ayant des besoins particuliers afin de promouvoir les partenariats public-privé.

43. Étant donné la géographie désavantageuse de leur pays, les dirigeants des pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale ont donné la priorité à la modernisation des infrastructures de transport, de production d'énergie et de communication. Un vaste programme en matière de connectivité des infrastructures permettra d'ouvrir une voie de transit majeure depuis l'Asie de l'Est jusqu'à l'Europe. Historiquement, la connectivité des infrastructures des pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale s'est orientée vers la Fédération de Russie. Plus récemment, des couloirs de transport est-ouest ont été mis en place: les investissements chinois réalisés dans les infrastructures ferroviaires à grande vitesse et à très grande vitesse en Asie du Nord et en Asie centrale fixent de plus en plus à présent les règles du jeu en matière de connectivité. Les pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale établissent un système de couloirs en réseau qui relie cette région et qui la relie également à l'Europe, délaissant ainsi l'ancien modèle constitué d'un ou de deux couloirs régionaux. La relance de la Ceinture économique de la Route de la soie ainsi que de ses couloirs de transport terrestre et maritime reliant la Chine au Moyen-Orient, à l'Afrique et à l'Europe par les pays sans littoral de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale offre des perspectives pour l'établissement de partenariats et de réseaux commerciaux le long des principaux couloirs commerciaux.

44. Les possibilités de connectivité devraient se multiplier avec la matérialisation de la mise en œuvre du transport ferroviaire, aérien, routier et terrestre ainsi que des oléoducs et des gazoducs que financent, à hauteur de 40 milliards de dollars, le Fonds de la Route de la soie chinois et la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures. De plus, la situation stratégique de la sous-région de l'Asie du Sud au sein du continent eurasiatique, associée aux courants d'échanges historiques le long de la Route de la soie ou de la Grand Trunk Road entre Chittagong (Bangladesh) et Kabul, témoigne des immenses possibilités offertes en matière de connectivité interrégionale. Ces grands projets modifieront certes le paysage de la connectivité, mais, au regard de la connectivité ininterrompue, des efforts sont encore à déployer pour passer de la connectivité unimodale à la connectivité multimodale et pour harmoniser les différentes normes routières. À l'heure actuelle, les frontières les plus difficiles à franchir exigent un transbordement, et certains tronçons sont encore manquants, d'où le problème de la connectivité du dernier kilomètre.

## 2. Connectivité de l'énergie

45. L'objectif de développement durable numéro 7 souligne la nécessité de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et propres, à un coût abordable d'ici 2030. Malgré une réussite économique considérable, la région abrite la majorité des pauvres

énergétiques du monde, qui n'ont pas accès à l'électricité et qui utilisent des combustibles traditionnels pour la cuisson et le chauffage, d'où des répercussions importantes sur l'environnement, la santé et l'inégalité des sexes.

46. La région représente à présent près de la moitié de la consommation mondiale d'énergie et, malgré d'importants investissements réalisés au cours des deux dernières décennies à l'échelon de chaque pays dans la capacité de production, la région, qui était un exportateur net d'énergie jusqu'en 1990, est devenue un importateur net. Par rapport à 1980, la part de la région a presque doublé, passant de 23 % à plus de 42 % des importations mondiales d'énergie en 2012. La région est particulièrement vulnérable étant donné sa dépendance excessive dans le domaine des importations de pétrole à l'égard d'une seule région géopolitique, d'où des problèmes éventuels de livraison et d'autres entraves qui l'exposent à toute une série de risques en la matière.

47. Même si la région dispose de ressources d'énergies adéquates pour répondre à sa demande importante et croissante, la plupart des ressources énergétiques classiques sont particulièrement concentrées dans cinq pays qui représentent plus de 80 % du total des ressources énergétiques régionales, qui dépassent les besoins futurs en termes de demande. Avec une grande partie de la région pâtissant d'un déficit énergétique qui devrait s'amplifier au fur et à mesure des besoins démographiques et industriels grandissants, il est urgent d'agir en matière de connectivité énergétique régionale en faisant en sorte que les échanges se développent entre les pays excédentaires et déficitaires. Les échanges et les investissements réalisés dans les réseaux énergétiques régionaux restent cependant faibles, hormis quelques opérations récentes en matière d'investissement transfrontalier, alors que d'autres possibilités demeurent inexploitées.

48. Le renforcement de l'accès à l'énergie par un partage accru des ressources et des liens plus étroits est essentiel pour relever le niveau de vie, améliorer la prestation des services de santé et autres, et développer la productivité de l'économie parallèlement à l'amplification des réseaux de transport et de communication. Selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie, les besoins globaux cumulés en matière de développement des infrastructures d'énergie devraient s'élever à 68 000 milliards de dollars jusqu'en 2040, la région voyant ainsi ses besoins couverts à hauteur de 40 %.

49. L'ensemble du commerce régional de l'énergie reste en dessous de ses capacités, même si les plus grands producteurs et consommateurs de l'énergie coexistent dans la région. Les sous-régions se sont engagées sur la voie du partage de l'énergie, même si les programmes de cette nature sont encore ponctuels et tributaires des décisions prises par les membres de manière délibérée, unanime et s'inscrivant dans la durée. Certes, des possibilités de partage de l'énergie sont actuellement offertes par les institutions financières internationales et les organisations d'aide bilatérale, mais les projets supposent de longues négociations pour donner forme de manière appropriée et mutuellement acceptable aux transactions entre les parties, étant donné l'absence de cadres communs.

50. La poursuite du processus d'intégration de l'énergie dans la région dépend de l'intégration éventuelle d'un réseau électrique et d'un marché de l'énergie à l'échelon régional. Les réseaux énergétiques sont à forte intensité du capital et, étant donné l'importance des coûts irrécupérables, ils présentent de grands risques de financement et de maintenance, en particulier lorsqu'ils font l'objet de régimes juridiques et réglementaires différents. Souvent,

lorsque l'État joue un rôle prépondérant dans les marchés de l'énergie, les investissements issus de sources privées sont difficiles à obtenir en raison du manque de crédit des entreprises publiques et de l'opacité des structures de gouvernance. Compte tenu de ces problèmes, les accords sous-régionaux conclus en matière de partage d'énergie (par exemple, le Projet de commerce d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie centrale et en Asie du Sud et celui qui concerne les oléoducs reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde, ainsi que d'autres projets transfrontaliers) impliquent des coûts de transaction importants.

51. Faute d'arrangements institutionnels appropriés, la région n'est pas en mesure d'exploiter les économies d'échelle et toute idée de projet prend beaucoup de temps pour passer de l'état de la conception, alourdie de procédures administratives visant à répondre aux exigences procédurales et à obtenir les approbations nécessaires qui se présentent toutes de manière multiple et différente, à l'état de la réalisation, étant donné qu'il n'existe pas de procédures normalisées établies pour mettre en pratique les idées de projet, ni aucun arrangement institutionnel à l'appui du développement de tels projets. Pour favoriser la coopération énergétique dans la région, le nouveau Comité de l'énergie de la CESAP servira, entre autres, de plate-forme pour mettre en œuvre le partage des données d'expérience et la mise en commun de politiques. La détermination précoce des possibilités offertes en matière d'efforts de développement de l'énergie appelle certaines décisions à prendre dans des domaines tels que la normalisation du cadre réglementaire, les normes de conception et d'exploitation, la tarification de l'énergie et enfin la planification du développement. Pour engranger de manière efficace et à long terme les bénéfices d'un système énergétique intégré et efficient, des mesures doivent être adoptées pour réduire les coûts de développement et améliorer les performances en matière de durabilité.

### **3. Connectivité des technologies de l'information et de la communication**

52. La capacité des technologies de l'information et de la communication (TIC) à catalyser le développement est généralement admise; en plus de permettre une meilleure communication, les TIC ont le mérite de fournir des services économiques et sociaux de manière efficace, d'assurer une utilisation durable des ressources, et de permettre une réduction des coûts des communications et des transactions transnationales transfrontalières. Grâce aux progrès accomplis dans le domaine des TIC, l'accès aux marchés qui se situent au-delà des frontières n'est plus l'apanage des sociétés multinationales. Les petites entreprises peuvent créer des marchés et atteindre une base considérable de clients potentiels au-delà des frontières, stimuler l'innovation et la productivité au moyen des TIC. Les chaînes de valeur ne passent pas seulement des segments de la fabrication à ceux des services qui s'appuient sur les TIC, mais facilitent l'essor de nouveaux centres mondiaux basés sur les TIC.

53. Le succès enregistré par le déploiement de la téléphonie mobile, avec un taux de pénétration de 88,8 abonnements pour 100 habitants en moyenne dans la région, résulte de la rapidité des progrès technologiques, de la décentralisation liée à des appareils et à des services d'un coût abordable et, dans la plupart des cas, d'un cadre réglementaire plutôt favorable. Toutefois, tout le potentiel des TIC reste limité par des facteurs de disponibilité et d'accessibilité, en particulier concernant l'Internet à large bande. Selon l'Union internationale des télécommunications, la région Asie-Pacifique est celle qui connaît l'un des plus grands écarts au monde en matière de connectivité large bande et où la pénétration de la large bande est la plus faible

au monde<sup>16</sup>. L'un des éléments clefs est la disponibilité de la bande passante internationale permettant de fournir un accès à l'Internet à large bande qui soit fiable et d'un coût abordable. L'infrastructure physique de l'Internet, principalement les réseaux sous-marins et terrestres de fibres optiques, ainsi que l'efficacité de la gestion du trafic jouent un rôle important dans la détermination de l'offre et du prix de la bande passante internationale dans la région.

54. L'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, dirigée par la CESAP, vise à accroître la disponibilité et l'accessibilité de l'Internet à large bande dans l'ensemble de la région en renforçant l'infrastructure structurelle de l'Internet. Cette initiative poursuit les objectifs suivants: a) développer l'infrastructure physique et régionale de l'Internet à large bande et installer de nouveaux câbles de fibres optiques pour créer un réseau à large bande ininterrompu régional; b) améliorer la gestion du trafic Internet pour réduire les inefficacités observées dans la manière dont les données sont acheminées à l'intérieur des pays ainsi qu'entre les pays de la région; c) renforcer la résilience de l'infrastructure; et d) accroître l'ampleur de l'Internet à large bande pour fournir un accès à large bande aux zones non desservies.

55. Il s'agit d'une initiative stratégique régionale qui permettra non seulement de fournir des infrastructures essentielles et de jeter les bases de la réponse à donner à des fins de communication, mais aussi de mettre en place divers services et applications socioéconomiques qui accéléreront la réalisation des objectifs de développement durable. De plus, c'est une initiative qui s'inscrit au cœur du Sommet mondial sur la société de l'information, dont les objectifs premiers sont la fourniture d'un accès inclusif et la réduction de la fracture numérique en Asie et dans le Pacifique.

### **C. Coopération financière**

56. Le paysage financier de la région est très varié – d'un côté, la région dispose de quelques grands centres financiers régionaux bien intégrés à l'échelon mondial et, de l'autre, il existe de petits marchés qui sont non seulement plus isolés, mais qui souffrent également d'une faible intermédiation financière. L'exclusion financière est particulièrement importante dans l'ensemble de l'Asie.

57. La région a connu une série de crises financières perturbatrices. Parmi elles, la crise financière asiatique de 1997-1998 s'est non seulement traduite par une forte dépréciation de la valeur des devises, mais s'est également soldée par des perturbations économiques et financières phénoménales et a fait ressortir les faiblesses du cadre réglementaire et de surveillance des systèmes financiers dans les pays touchés par la crise (Indonésie, Malaisie, République de Corée et Thaïlande) ainsi que les dangers inhérents de contagion étant donné la mondialisation grandissante.

58. Les principaux enseignements de la crise financière asiatique ont porté sur l'importance, notamment, des aspects suivants: le cadre de prévention et d'atténuation des crises; la diversification des systèmes financiers s'appuyant sur des marchés obligataires favorables; la modernisation et l'application des systèmes réglementaires; la bonne capitalisation des institutions financières et des mécanismes de règlement des conflits; et la gouvernance des entreprises et des institutions financières.

---

<sup>16</sup> *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2014* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.14.II.F.4).

Étant donné la diversité de la taille et de la vigueur des marchés financiers asiatiques, le développement national des marchés financiers doit précéder l'intégration régionale de ces derniers.

59. À la suite de la crise financière de 1997, un certain nombre de grands marchés ont réformé leurs régimes de réglementation financière, encouragé la consolidation et la restructuration bancaires et mis en place des régimes de résolution de cas de difficultés bancaires. En outre, la région a renforcé la surveillance macroéconomique et financière, développé le marché des obligations libellées en devises, mis sur pied des réserves régionales et élaboré le Cadre de Manille en 1997 pour favoriser la coopération régionale asiatique en vue de promouvoir la stabilité financière. Plus précisément, l'ASEAN+3 (Chine, Japon et République de Corée) a jeté les bases d'une architecture sous-régionale en 2000. Dans une certaine mesure, la région a réussi à limiter les répercussions de la récente crise financière et économique mondiale grâce à la rigueur de son régime réglementaire et de son application, ainsi qu'avec l'aide des filets de sécurité financière régionaux et des mécanismes d'assurance des dépôts.

60. La Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique a souligné les trois priorités de la coopération financière régionale: a) la stabilité financière; b) l'établissement de liens entre les marchés nationaux et leur renforcement; c) la mobilisation de ressources, en particulier pour financer le comblement des grandes insuffisances infrastructurelles et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement a approuvé le Programme d'action à long terme d'Addis-Abeba, qui souligne la nécessité de veiller aux questions systémiques tout en exploitant toutes les ressources de financement du développement. De plus, la coopération relative aux questions fiscales nationales et internationales est aussi considérée comme un domaine de coopération important, bien qu'il soit relativement nouveau.

## 1. Stabilité financière

61. **Surveillance et suivi économiques.** Le Processus de surveillance de l'ASEAN, mécanisme d'examen par les pairs, a été engagé en octobre 1998 et a atteint aujourd'hui sa maturité. Il existe une unité spécialisée au secrétariat de l'ASEAN et des unités nationales de surveillance dans certains pays, et la surveillance sous-régionale est actuellement assurée par le Forum d'examen et de concertation économiques – un organe réunissant les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales de l'ASEAN+3 – et, en avril 2011, le Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3 a été créé à Singapour pour renforcer le processus de concertation.

62. **Aide de liquidités à court terme.** En 1977, les autorités monétaires des cinq plus grands pays de l'ASEAN ont créé l'Accord de crédit croisé de l'ASEAN à hauteur initiale de 100 millions de dollars, puis de 2 milliards de dollars, afin de fournir une aide de liquidités aux membres qui connaissent des difficultés de balance des paiements. L'Initiative de Chiang Mai a offert un réseau d'accords de swap bilatéraux entre les pays de l'ASEAN+3 – la Chine, le Japon et la République de Corée – et entre l'un de ces pays de l'ASEAN+3 et tel ou tel membre de l'ASEAN. Ce système a été remplacé par l'Accord de crédit croisé de l'ASEAN. La Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai, engagée en mars 2010, a rassemblé tous ses réseaux d'accords de swap bilatéraux en un seul mécanisme de mise en commun des réserves à hauteur de 240 milliards de dollars, régi par un accord

contractuel unique. En 2012, la Banque centrale indienne a annoncé la création d'un Cadre sur les accords de swap de devises pour les membres de l'ASACR à hauteur de 2 milliards de dollars. Le Fonds anticrise de la Communauté économique eurasiennne avoisine actuellement 8,5 milliards de dollars et offre des crédits financiers et des prêts d'investissement. La Chine, le Japon et d'autres pays ont créé des accords de swap bilatéraux d'une valeur totale de 320 milliards de dollars. Sur ce montant, 230 milliards de dollars sont détenus dans le cadre d'accords de swap bilatéraux dirigés par la Chine, plus de 30 pays y participant depuis 2009 afin de soutenir le commerce et l'investissement et de promouvoir l'utilisation internationale du renminbi.

## **2. Coopération en matière de développement des marchés financiers**

63. L'ASEAN, l'ASEAN+3 et la Réunion des responsables du Groupe des banques centrales d'Asie de l'Est et du Pacifique sont les principaux mécanismes de coopération en matière de développement des marchés financiers. Dans le cadre de son projet de Communauté économique de l'ASEAN, une Feuille de route pour l'intégration monétaire et financière de l'ASEAN a été institutionnalisée mais, en raison de la taille différente des marchés financiers et de leur état de développement, l'ASEAN a adopté une approche flexible, dite « ASEAN moins X », pour tenir compte des limites des marchés moins développés. Dans le cadre de cette feuille de route, l'Accord-cadre de l'ASEAN sur les services vise à libéraliser progressivement les services financiers (banque, assurance, valeurs mobilières et autres) et à éliminer peu à peu les restrictions imposées aux banques, aux compagnies d'assurance ou aux sociétés d'investissement sur la fourniture de services financiers aux autres États membres. Le Cadre de l'intégration bancaire de l'ASEAN vise à harmoniser la réglementation intérieure, à fixer des critères pour les banques qualifiées de l'ASEAN ainsi qu'à développer l'infrastructure financière de l'ASEAN et les capacités des pays les moins avancés de l'ASEAN.

64. Dans le cadre de coopération en matière de marché des capitaux, le rôle du Forum du marché des capitaux, créé par les organismes de régulation du marché des valeurs mobilières en 2004 et, à l'origine, axé sur l'harmonisation des règles et règlements, s'est étendu à la normalisation des normes de divulgation applicables sur le marché des capitaux aux offres transfrontières de titres.

65. La Fédération des bourses de l'Asie du Sud, qui a été créée en 2000, s'emploie à établir des normes communes pour l'introduction en bourse, le négoce, la compensation, le règlement et la protection des investisseurs, et encourage les cotations transfrontières ainsi que l'échange transfrontière des titres boursiers. En Asie du Nord et en Asie centrale, le Kazakhstan et la Fédération de Russie sont à la pointe des efforts menés en matière d'intégration des marchés de capitaux dans le cadre de la Commission économique eurasiennne. La Bourse du Kirghizistan possède un système de cotation qui a été mis au point par la Bourse du Kazakhstan. Dans les Îles du Pacifique, en vue d'en faire une bourse sous-régionale, une plate-forme de cotation a été établie en 2010.

## **3. Mobilisation des ressources et financement des infrastructures**

66. L'investissement dans des infrastructures durables et résilientes est une condition préalable à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable; toutefois, la disponibilité de financement pour les infrastructures varie dans l'ensemble de la région. Même si la plupart des pays de l'Asie de l'Est et Nord-Est ont enregistré des succès exceptionnels

dans la mobilisation de ressources pour le développement des infrastructures et ont considérablement accru leur parc d'infrastructure, la majorité des pays de la région connaissent encore d'énormes déficits d'investissement infrastructurel. Malgré la création d'un certain nombre d'institutions nationales multilatérales<sup>17</sup>, spécialisées dans le financement des infrastructures, complétant ainsi les institutions traditionnelles existantes, le manque d'accès à un financement à long terme suffisant continue de représenter un défi majeur.

67. Les sources publiques de financement ont traditionnellement le rôle le plus important – et, dans beaucoup de pays, un rôle unique – dans le financement des infrastructures. Ces sources continueront certes d'être essentielles mais, étant donné le déficit existant et l'urbanisation accrue que la région devrait connaître dans les toutes prochaines décennies, il sera difficile de financer toutes les infrastructures nécessaires à moins d'une mobilisation d'investissements privés. Toutefois, le rôle du secteur privé dans le financement des infrastructures varie considérablement dans l'ensemble de la région, puisqu'il est plus important dans les pays qui disposent de marchés financiers plus développés. La disponibilité d'un financement pour les infrastructures s'appuyant sur les marchés de capitaux est confrontée à un défi majeur, à savoir la disponibilité de capitaux à risque et de financement à long terme. Hormis certains pays de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, la majorité des pays de la région continue de faire face à d'énormes entraves en matière de financement. Cela s'explique en partie par l'absence d'un secteur de l'infrastructure et d'un contexte de politiques macroéconomiques favorables, ainsi que par l'insuffisance des capacités d'élaboration d'études de faisabilité des projets et d'une filière des projets public-privé.

#### 4. Risque de catastrophe et vulnérabilités connexes

68. La région Asie-Pacifique est celle qui est la plus exposée aux catastrophes dans le monde. Au cours de la dernière décennie, elle a enregistré 1624 catastrophes, 400 000 décès, 1,4 milliard de personnes victimes de catastrophes, et des dommages économiques à hauteur de plus d'un demi-billion de dollars<sup>18</sup>. Les dommages la concernant se sont également accrues en proportion du PIB, passant de 0,16 % dans les années 70 à 0,37 % au cours de la décennie 2004-2013. Les pertes économiques se creusent si l'on tient compte de la perte de revenus, de l'augmentation des coûts de production et d'autres pertes financières subies par les entreprises et résultant des dommages à leurs actifs.

69. Les catastrophes les plus fréquentes sont les inondations et les tempêtes, alors que les tremblements de terre et les tsunamis sont les plus meurtriers. Au cours de la période considérée, la région a subi 8 des 10 plus grandes catastrophes en termes de décès, et 4 des 10 plus grandes en termes de dommages économiques. L'impact et la fréquence des catastrophes transfrontalières sont élevés dans la région située aux deux lignes de faille sismiques les plus actives du monde qui traversent de nombreuses frontières nationales. La région dispose de trois grands bassins océaniques où la formation d'un cyclone dans l'un des bassins peut toucher de multiples pays

<sup>17</sup> Telles que la Nouvelle banque de développement, la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, le Fonds pour l'infrastructure en Asie, le Fonds de la Route de la soie, la Banque eurasiennne de développement, le Fonds de développement de l'ASACR, le Mécanisme pour le renforcement des infrastructures dans la région du Pacifique, l'initiative « Une ceinture, une route » et un récent dispositif à hauteur de 110 milliards de dollars, mis en place par le Japon pour appuyer les projets d'infrastructures de haute qualité.

<sup>18</sup> Base de données sur les situations d'urgence (consultée le 4 mars 2016).

simultanément. Les pays de la région ont également en commun des cours d'eau et des bassins fluviaux dont les crues franchissent régulièrement les frontières nationales.

70. Les catastrophes compromettent les progrès économiques et sociaux et constituent une grave menace pour la réalisation des objectifs de développement durable<sup>19</sup>. Les risques de catastrophe devraient se multiplier si la région reste engagée sur la voie d'une croissance non durable; dans tous les cas, les pressions exercées par l'essor démographique ainsi que l'urbanisation ont des conséquences négatives sur les zones tampons existantes. Il est possible que les changements climatiques accroissent la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes.

71. Compte tenu de ces défis, un large éventail d'initiatives est en cours pour développer les capacités et systèmes régionaux en matière d'alerte rapide et pour renforcer la résilience aux catastrophes, l'élaboration des bases de données sur les catastrophes et le partage de l'information. Malgré la disponibilité d'applications technologiques innovantes et les compétences acquises, on continue d'observer des lacunes importantes dans les domaines de la surveillance et de l'alerte rapide des risques tels que les crues des bassins fluviaux transfrontaliers, les vidanges brutales des lacs glaciaires et les glissements de terrain. Les catastrophes à évolution lente telles que les sécheresses et celles qui résultent du phénomène El Niño, lesquelles sont également transfrontalières, ajoutent encore à la complexité du défi car on ne se rend souvent compte de leurs effets que trop tard.

## **5. Partage des vulnérabilités aux changements climatiques**

72. Les changements climatiques représentent pour la région un autre grand risque partagé, qui a des effets transfrontaliers et multisectoriels et entretient donc un lien étroit avec la coopération et l'intégration régionales économiques. L'engagement qui a été pris à l'échelon mondial de lutter contre les changements climatiques s'appuie sur l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés Celsius, et sur l'objectif de développement durable numéro 13 qui appelle les pays à prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Pour atteindre l'objectif de 2 degrés Celsius, les émissions mondiales doivent diminuer d'ici au milieu du siècle de 40 à 70 % par rapport au niveau de 2010. La région représente environ 53 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, à savoir la part la plus importante du monde, et doit donc jouer un rôle de premier plan dans la réduction de ces émissions et adopter un modèle de développement à faible émission de carbone, si l'on veut stabiliser les émissions mondiales.

73. Avec l'accélération des conséquences des changements climatiques et l'augmentation concomitante de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles, les pays insulaires du Pacifique sont confrontés à des défis de développement qui sont importants et qu'à eux seuls, ils ont du mal à combattre. Les catastrophes naturelles, en particulier les cyclones tropicaux, sont à l'origine de bouleversements majeurs et exercent une pression considérable sur les gouvernements pour ce qui est de la reconstruction et de son financement. Il est essentiel de recenser les moyens de gérer les risques et de créer les possibilités de partager ou de transférer l'information en cas de catastrophe.

---

<sup>19</sup> Par exemple, le tremblement de terre qui a frappé le Népal en 2015 a porté un coup sérieux à l'aspiration du pays à sortir de la catégorie des pays les moins avancés.



74. Le fait de remédier aux vulnérabilités partagées présente un intérêt public pour la région, et la CESAP est bien placée pour faciliter la coopération entre les États membres. Dans le contexte de l'augmentation croissante des effets des catastrophes transfrontalières, les États membres de la CESAP sont conscients que le renforcement de la résilience des désastres grâce à la coopération régionale constitue une priorité essentielle pour la réalisation du développement durable dans la région et ils ont demandé au secrétariat d'approfondir et d'étendre les mécanismes de coopération régionale ayant pour objet les catastrophes transfrontalières.

#### **IV. Intégrer l'Asie et le Pacifique: un programme tourné vers l'avenir**

75. Le secrétariat a été prié de faciliter la coopération et l'intégration économiques régionales, en particulier dans les quatre domaines prioritaires suivants: l'intégration du marché; la connectivité; la coopération financière; ainsi que les risques et la vulnérabilité. Comme l'expérience mondiale le montre, le processus d'intégration des régions, notamment d'une région aussi diverse et importante que la région Asie-Pacifique, est une entreprise de longue haleine. Il serait donc décisif de choisir les domaines où il est possible de parvenir à des succès rapides de manière à tirer parti de la dynamique actuelle. Cette partie du rapport présente un certain nombre de domaines dans lesquels la région et la CESAP peuvent, ensemble, engager des actions en vue d'une région Asie-Pacifique plus intégrée.

76. L'intégration du commerce et de l'investissement avec les marchés mondiaux et régionaux a été jusqu'à présent au cœur de la prospérité croissante de la région. Depuis la crise financière mondiale, la région a dû explorer de nouvelles sources de croissance soutenue, susceptibles d'être exploitées par la poursuite et l'approfondissement de la coopération et de l'intégration économiques régionales ainsi que par leur renforcement grâce à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Voici une liste des éléments qui donnent un élan nouveau à la coopération et à l'intégration économiques régionales:

- Premièrement, un nouvel élan impulsé dans le domaine des politiques et du leadership permet d'orienter le Programme 2030 et de mettre en œuvre les objectifs de développement durable, ce qui aidera à faire face aux défis de la région que sont la croissance inégale, la pauvreté persistante, la dégradation de l'environnement et les inégalités.
- Deuxièmement, un certain nombre d'accords nouveaux et importants, de nature sous-régionale et relatifs à l'intégration, qui ont pour objet les transports, l'énergie et les TIC, renforcent la confiance dans la possibilité d'assurer la connectivité ininterrompue et la facilitation du commerce.
- Troisièmement, l'optimisation du capital des banques multilatérales de développement, la création récente du Fonds de la Route de la soie chinois et la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure appuieront le développement de l'infrastructure régionale.
- Quatrièmement, les initiatives régionales récentes, telles que « Une ceinture, une route », l'initiative Eurasia de la République de Corée et la discussion sur le développement des transports, les

autoroutes de l'énergie et l'autoroute de l'information en Asie du Sud et en Asie centrale ainsi qu'en Asie Sud et en Asie de l'Est, toutes ces initiatives visent à faire progresser la connectivité dans l'ensemble de la région et par-delà ses frontières.

- Sur le plan commercial, les initiatives méga-régionales telles que l'Accord de partenariat transpacifique, le Partenariat économique global régional, l'Union économique eurasienne peuvent permettre à la région de s'inscrire dans un cadre cohérent qui réduira les coûts de fragmentation et de réacheminement que ces blocs pourraient imposer aux pays exclus et transformera ces blocs en des éléments moteurs pour la redynamisation du commerce et de l'investissement.

## A. Établir un marché intégré

77. **Limiter le protectionnisme.** Les mesures réglementaires non tarifaires et intérieures autres qu'à la frontière contribuent pour une grande part aux coûts commerciaux globaux, qui oscillent entre 50 et 350 % selon la sous-région<sup>20</sup>. La plupart des accords de commerce bilatéraux et régionaux signés par les membres de la région ne parviennent pas à faire face à ces formes de protectionnisme. Pour faire face efficacement à ces contraintes, la CESAP peut aider les pays à donner la priorité aux domaines de coopération. Par exemple, les accords sectoriels tels que ceux qui portent sur le commerce des services, le commerce électronique ou numérique peuvent servir d'instruments efficaces dans la perspective d'une coopération régionale au sens large. Parallèlement, les mesures non tarifaires rationalisant et éventuellement harmonisant les méthodes de travail, si besoin est, contribueraient à la libéralisation du commerce et de l'investissement pour les pays en développement et les pays ayant des besoins particuliers.

78. **Promouvoir la facilitation du commerce et le commerce transfrontière sans papier.** Les travaux de la Commission sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier ont été approuvés par la deuxième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en mars 2016. Cet accord régional, le premier de son genre, propose des approches et des mesures permettant de faire progresser la facilitation du commerce pour renforcer l'efficacité et la transparence des échanges internationaux, tout en améliorant le respect de la réglementation. Une prochaine étape consisterait à envisager la création d'une plate-forme de dialogue sur la coopération régionale pour élaborer des solutions concertées en faveur de la promotion du commerce et de l'investissement et pour renforcer les capacités et l'expertise des parties prenantes. Favoriser un accord sur l'accès en franchise de droits et hors quota ainsi que les règles d'origine à l'échelle des pays les moins avancés et accroître la capacité d'absorption des pays les moins avancés en matière de commerce, de technologie et d'investissement au moyen de l'initiative Aide pour le commerce font partie des moyens de trouver des solutions concertées. Ces moyens permettront non seulement de promouvoir la coopération et l'intégration économiques régionales, mais serviront aussi à renforcer le respect de l'objectif de développement durable numéro 17 – les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 qui invite à fournir une assistance technique en la matière ainsi qu'à procéder à un examen et un suivi, notamment sous la forme de la collecte et de l'analyse de données.

<sup>20</sup> Exprimés en équivalents tarifaires, en se fondant sur la base de données de la CESAP et de la Banque mondiale relative aux coûts du commerce international.

## B. Connectivité ininterrompue

79. L'amélioration de l'intégration du marché exige une coordination et une action intersectorielles pour mettre en place des réseaux physiques globaux et intégrés qui offrent des services d'infrastructure efficaces, compétitifs et durables. Un cadre juridique, réglementaire et politique prévisible et harmonisé fait partie intégrante de la connectivité. La région a besoin de passer d'approches ascendantes à des approches descendantes et de délaissier l'étude de projets au cas par cas au profit d'un processus de planification et de mise en œuvre plus global. Cela exigerait de réfléchir à l'idée de mettre en place à l'échelle de la région des initiatives multiples, des couloirs multimodaux, des réseaux de transmission, des gazoducs et des réseaux de télécommunications, tout en déterminant la nature et l'ordre des liens essentiels. Le secrétariat encourage à l'heure actuelle une action commune entre transports, énergie et TIC pour unifier la connectivité régionale en tirant parti des avantages intersectoriels. L'accent sera mis notamment sur les aspects suivants:

- La connectivité multimodale pour réduire les distances de transit ou le changement de modes de transport.
- L'investissement dans un choix d'infrastructures judicieux du point de vue du climat pour permettre aux pays d'atteindre leurs objectifs en matière d'émissions.
- La promotion de la connectivité du réseau électrique pour faciliter le partage de l'électricité et du gaz renouvelables de part et d'autre des frontières.
- L'élargissement de l'accès à la large bande grâce à l'autoroute de l'information.

80. Afin de promouvoir une compréhension commune des objectifs de développement futur de l'infrastructure régionale, ainsi que du processus et des modalités de leur mise en œuvre, les États membres peuvent envisager de convoquer une plate-forme multipartite telle que le forum Asie-Pacifique sur les infrastructures pour débattre des possibilités de mise en œuvre de projets d'infrastructure intégrés et intersectoriels. Ce forum servirait de plate-forme pour partager les données d'expérience et les connaissances sur les meilleures pratiques et les mécanismes de coordination propices au développement d'infrastructures régionales au niveau de tous les secteurs d'activité, de l'administration publique, du secteur privé et des institutions de financement du développement. Le forum pourrait étudier la diversité des options et mécanismes qui s'offrent en matière de financement et de facilitation, et fournir des conseils sur la manière de surmonter les obstacles techniques et réglementaires transfrontaliers et de promouvoir des processus compétitifs en matière de projets et de mécanismes de financement novateur, y compris les partenariats public-privé.

## C. Connectivité de l'énergie

81. La connectivité de l'énergie à l'échelon de la région contribuera à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable numéro 7, qui invite à favoriser le passage et un accès accru à des sources d'énergie plus propres pour répondre aux besoins futurs de la région en énergie. La création du nouveau Comité de l'énergie de la CESAP offre la possibilité d'institutionnaliser une plate-forme intergouvernementale, capable d'examiner les mesures permettant de disposer d'un environnement propice à

la promotion de la connectivité de l'énergie à l'échelon de la région. La discussion pourrait alors tourner autour des questions suivantes:

- Gérer les obstacles au commerce de l'énergie par l'élimination des entraves juridiques, réglementaires et techniques et chercher à obtenir une autorisation politique dès le départ. Malgré les nombreux avantages présentés par le partage des sources d'énergie, un certain nombre de pays ont mis en place des restrictions explicites et implicites sur les exportations et les importations des biens et services énergétiques dont la suppression constitue un problème d'entrée de jeu.
- Promouvoir des niveaux suffisants de normalisation technique et réglementaire pour approfondir l'interconnectivité par l'établissement éventuel d'un réseau électrique intégré.
- Promouvoir les structures du marché concurrentiel de l'énergie grâce à la rationalisation du rôle de l'État, parallèlement à des mesures visant à améliorer le climat de l'investissement pour attirer de nouveaux investissements, accroître l'efficacité et adopter de nouvelles technologies.
- Élaborer un mécanisme régional pour faciliter le commerce transfrontière de l'électricité par la rationalisation des contrats, une meilleure disponibilité de financement, la réduction des risques et l'accélération de l'élaboration des projets en instaurant un climat de confiance mutuelle entre les parties et en fixant des normes. Un vaste accord régional ainsi que des arrangements institutionnels solides sont essentiels pour surveiller et assurer la matérialisation des avantages escomptés, alors que la création d'institutions neutres pour réglementer la mise en œuvre et les avantages des projets se révélera également déterminante.
- S'appuyer sur le soutien politique existant pour promouvoir la connectivité de l'énergie à l'échelon de la région. Il est nécessaire de conférer un caractère officiel et plus fort aux déclarations et intentions formulées aux niveaux sous-régionaux sous la forme d'une Charte de l'énergie pour l'Asie et le Pacifique. Cela permettra de consolider l'engagement à long terme des pays membres et de rassurer et mettre davantage à leur aise le secteur privé et les investisseurs institutionnels.

#### **D. Connectivité des transports**

82. **Renforcer et étendre les réseaux existants.** Les réseaux de la Route de l'Asie, du Chemin de fer transasiatique et des ports secs visent à relier les infrastructures de transport nationales et sous-régionales. Le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux et le Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux aident à opérationnaliser ces réseaux. La poursuite du renforcement de ces cadres devrait viser les objectifs suivants:

- Formaliser les couloirs de transport intermodal et multimodal par l'établissement de liens maritimes et avec les ports secs pour favoriser la connectivité ininterrompue interrégionale; cette action doit être appuyée par des instruments juridiques destinés à harmoniser les normes, les réglementations et les procédures afin de relier toutes les sous-régions ainsi que les pays en

développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

- Développer le transport intégré et intermodal par l'élaboration de cadres et d'infrastructures régionaux pour les systèmes de logistique, y compris en renforçant les ports secs.
- Harmoniser les normes et les réglementations pour promouvoir la sécurité routière, les systèmes d'information logistique et les systèmes de transport intelligent des autoroutes.
- Élaborer des normes et des modèles régionaux pour l'harmonisation des processus de transport en transit et transfrontalier, y compris au passage des frontières; élaborer des règles et des règlements, des normes techniques et de la documentation dans le domaine intermodal.
- Intégrer les différents modes de transport d'une manière qui facilite la réduction des émissions et de la pollution – mesure qui contribuera considérablement au développement durable.
- Renforcer l'architecture institutionnelle régionale et interrégionale en travaillant à la promotion d'un conseil de coopération en matière de transports au niveau d'Eurasia, appuyé par la CESAP, afin de promouvoir des accords et des normes eurasiatiques dans le domaine des couloirs.

## **E. Connectivité par les TIC**

83. L'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, axée sur le développement des TIC à l'intérieur des frontières comme au-delà des frontières nationales, bénéficiera de la plate-forme de la Commission utilisée en vue d'un dialogue public-privé à l'échelle de la région. Cela permettra de résoudre des questions restées en suspens sur la connectivité transfrontière par les TIC ainsi que sur la gestion de leur trafic et de leur réseau, tout en élargissant son mandat à la promotion de la cyber-résilience, outre l'intégration numérique qui permettra de faire progresser cette initiative. Un cadre de coopération régional permettra de contribuer à la mise en œuvre des actions suivantes:

- Créer des plates-formes pour les organisations sous-régionales, telles que l'ASEAN, l'ASACR et le Conseil du Pacifique Sud, afin d'appuyer leurs initiatives et politiques sous-régionales en matière de connectivité par les TIC ainsi que le renforcement de leurs capacités institutionnelles, et de faciliter l'échange des bonnes pratiques et des enseignements dans les domaines de l'expansion de la connectivité par les TIC, de la gestion de l'Internet et du trafic, de la cyber-résilience et de l'accès inclusif.
- Promouvoir le principe de l'accès ouvert pour encourager l'innovation et une concurrence équitable.
- Préparer des études de préfaisabilité pour les infrastructures transnationales, établir des cadres de partenariat public-privé qui reflètent les exigences des projets pouvant bénéficier de concours bancaires, recommander des processus transparents pour les projets et aider les pays membres dans leur dialogue avec des donateurs privés.

- Déterminer les partenariats public-privé et autres modalités de financement en vue de la mise en œuvre du plan directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information en cours de préparation.

## F. Coopération financière

84. Dans la région, l'intégration financière accuse un retard par rapport à celle du commerce. Les flux bancaires et de portefeuille transfrontières intrarégionaux de l'Asie sont de l'ordre de 20 à 30 % par rapport au commerce intrarégional – qui est supérieur à la moitié du commerce total de la région. Certaines études le confirment, l'intégration financière intrarégionale est limitée en Asie, par exemple par la diversité de la taille, de la profondeur et de la maturité des systèmes financiers, les obstacles à la pénétration bancaire étrangère, le degré d'ouverture des comptes de capitaux et par les différences observées dans les capacités et la qualité de la réglementation.

85. Dans ce contexte, l'intégration financière régionale pourrait être dynamisée par les mesures suivantes:

- Internationaliser le renminbi, qui est appelé à prendre de l'importance.
- Accroître la confiance dans les marchés transfrontières en assurant une protection efficace des investisseurs, en apportant des améliorations aux contrats et en établissant, notamment, une transparence juridique favorable à la primauté du droit tout en mettant en place des régimes de faillite.
- Assouplir les restrictions imposées aux comptes de capitaux et réduire les obstacles à l'entrée des institutions financières sur les marchés asiatiques.
- Favoriser des cadres de politique financière macroprudentielle plus solides pour remédier aux discordances transfrontières entre secteurs, devises et orientations et gérer les risques de contrepartie.

86. Une grande partie des marchés financiers de l'Asie étant plus intégrée que les marchés financiers mondiaux, la région a les moyens de mobiliser les financements à long terme des marchés de capitaux internationaux et des investisseurs institutionnels, à condition de gérer comme il convient chaque pays et les risques liés aux projets d'infrastructure régionale.

87. Afin de faire un marché unique des blocs sous-régionaux, l'Ébauche de communauté économique de l'ASEAN a préconisé de travailler à l'intégration financière en s'appuyant sur la coopération au niveau des réglementations et des politiques. Pilotant ce processus, le Ministre des finances de l'ASEAN et les gouverneurs de banque centrale ont décidé en 2015 de mener plus avant l'intégration financière de l'ASEAN, et ce processus profitera du dynamisme des marchés de Singapour et de Malaisie. Les blocs de la région sont à la traîne dans le domaine du développement de la coopération financière. L'Association des superviseurs financiers des pays du Pacifique, créée en 2002, se réunit régulièrement pour examiner l'évolution de la situation en matière de supervision et de surveillance, le Centre d'assistance technique financière du Pacifique du Fonds monétaire lui tenant lieu de secrétariat. La Communauté économique eurasiennne a annoncé la création du Fonds anticrise en 2009, lequel est responsable des mécanismes

de surveillance, y compris la communication régulière de données et les concertations en cours.

88. Il faut certes exploiter l'intégration financière au niveau bancaire, mais les marchés financiers fragmentés et peu actifs de l'Asie pourraient également tirer profit de l'approfondissement des marchés de capitaux au moyen de cadres réglementaires, règles de cotation et normes de gouvernance des entreprises qui soient communs. Cela devrait favoriser l'inscription à plusieurs bourses et d'éventuelles fusions ou différentes formes d'alliance entre les places boursières. Une alliance et un regroupement plus solides des petits marchés de capitaux favoriseraient non seulement l'intégration financière, mais développeraient et harmoniseraient l'architecture réglementaire des marchés de capitaux plus faibles de l'Asie. Les marchés bénéficieraient de la suppression des restrictions imposées aux flux étrangers et de l'alignement des règles et règlements des marchés des valeurs mobilières et de leurs pratiques d'application sur ceux de l'Organisation internationale des commissions de valeurs. L'approfondissement des marchés des capitaux est non seulement essentiel pour financer les objectifs de développement durable, en particulier pour répondre aux exigences de financement en matière de grandes infrastructures et de lutte contre les changements climatiques, mais également pour faire en sorte que les liquidités du système soient bien affectées de manière concurrentielle au renforcement de l'inclusion financière.

89. **Stabilité financière.** La stabilité financière est déterminante pour le bon fonctionnement des marchés. Dans la région, les mécanismes de surveillance macrofinancière les plus développés, à savoir le Bureau de recherches économiques d'ASEAN+3 et la Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai, devraient bénéficier de renforcements de capacités accrus et d'une plus grande flexibilité pour le retrait de fonds permettant de répondre aux besoins de la sous-région de l'ASEAN. Hormis la sous-région de l'ASEAN, on constate l'absence presque totale de cadre de surveillance financière régionale assurant la surveillance macrofinancière, notamment pour ce qui est du respect par la région des cadres internationaux de surveillance et de réglementation prudentielle. Même si la Banque des règlements internationaux et le Conseil de stabilité financière assurent cette surveillance pour les marchés émergents et plus importants ainsi que pour les institutions financières d'Asie, les marchés de taille réduite et moyenne ne disposent pas d'une surveillance efficace parce qu'ils ne présentent pas un risque systémique pour le système financier mondial. La nécessité d'une surveillance en Asie est essentielle étant donné que la région pourrait faire face à des risques nouveaux et émergents liés à la normalisation des politiques monétaires des pays avancés et aux restrictions réglementaires connexes imposées aux flux transfrontières, les économies de plus grande taille adoptant l'architecture réglementaire du Conseil de stabilité financière. De même, il faut réfléchir à un arrangement à l'échelle de la région en vue d'un apport de liquidités si les vulnérabilités de la région devaient s'aggraver. Il conviendrait d'accorder une priorité élevée à l'association de l'élaboration d'un système d'alerte rapide avec le renforcement de la base de capital des institutions financières de la région et des mesures d'atténuation des risques s'appuyant sur de nouvelles directives réglementaires.

90. La stabilité financière sera renforcée par des efforts menés à l'échelon de la région pour diversifier son système financier et ses portefeuilles de crédit qui, désormais, doivent répondre aux besoins financiers émergents en matière de développement durable. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est déjà utilisé depuis trois ans comme une plate-forme solide de participation et d'échange de données d'expérience

ainsi que pour examiner les solutions offertes quant à la manière de promouvoir le financement durable dans la région. À l'issue de ces débats, la région, avec l'appui de la Commission, est à présent bien placée pour mettre en place le Forum fiscal Asie-Pacifique qui contribuera à accroître les recettes fiscales, tout en encourageant les réformes et une plus grande coopération en matière de régime fiscal international. La stabilité des finances publiques ne permettra pas seulement d'augmenter la part des finances du secteur public allouée aux infrastructures, mais facilitera également la mobilisation de fonds privés. Parallèlement, les efforts déployés par le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en vue d'approfondir les marchés de capitaux intérieurs en élargissant leur base d'investisseurs et d'émetteurs pour offrir un financement à long terme, en renforçant la transparence financière dans le but d'évaluer les émissions de carbone et de faire en sorte que les entreprises soient respectueuses du climat, se voient encouragés à la faveur du renforcement des alliances régionales dans le domaine de l'inclusion financière.

## G. Résilience aux risques de catastrophe

91. Chaque risque présente des caractéristiques particulières et exige des systèmes d'alerte rapide bien adaptés s'appuyant sur des données exactes et certains mécanismes techniques et de coordination. Étant donné la nature transfrontière des catastrophes, la coopération transfrontalière concernant notamment le partage des meilleures pratiques et de l'information ainsi que la participation des collectivités est essentielle.

92. **Prévention et atténuation des risques.** Cette double action protégerait les populations et l'activité économique contre la nature transfrontière des catastrophes. Le fait de faire face aux complications engendrées par les catastrophes naturelles se prête à la coopération et à des solutions régionales. Dans cette perspective, la plate-forme intergouvernementale de la Commission s'est penchée sur la nécessité de faciliter des partenariats stratégiques et de promouvoir la mise en commun des ressources et le partage de l'expertise, les applications novatrices des technologies et les ressources pour les systèmes d'alerte rapide multirisque dans la région par la coopération Sud-Sud et la coopération régionale.

93. **Surveillance et alerte rapide pour les catastrophes transfrontières.** Si des progrès sont en cours en vue du renforcement des systèmes d'alerte rapide en cas de tsunamis et de cyclones tropicaux, des lacunes considérables subsistent concernant les autres risques transfrontaliers, malgré les avancées scientifiques et leur disponibilité, en particulier dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales. La coopération régionale, appuyée par la CESAP, peut aider les pays de la région à fournir des informations sur les inondations dans les bassins, les vidanges brutales des lacs glaciaires, les crues soudaines et les glissements de terrain.

94. **Liens entre science et politique pour faire face aux catastrophes à évolution lente.** La compréhension que nous avons des effets sectoriels des catastrophes à évolution lente comme les sécheresses et le phénomène climatique El Niño est très insuffisante, ce qui constitue un défi pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. La CESAP, par son action dans le domaine des technologies spatiales et des systèmes d'alerte rapide multirisque, peut élaborer des méthodologies et formuler des orientations pour les perspectives d'impact à l'aide de scénarios, notamment sur les dimensions alimentaires et sociales des catastrophes à évolution lente, et aider ces pays très exposés à ces risques mais dotés de trop faibles moyens



en la matière à renforcer leur capacité de faire face efficacement à de telles catastrophes.

## H. Coopération régionale en matière de changements climatiques

95. Les changements climatiques n'ont pas de frontières et la région est confrontée à la pollution atmosphérique, à la hausse des températures et du niveau des mers, aux ondes de tempête et à la dégradation de l'environnement. L'objectif de développement durable numéro 13 invite à prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets; les mesures de lutte contre les changements climatiques sont renforcées par les exigences des objectifs liées à un domaine bien particulier, dont le numéro 7 qui, outre l'appel à garantir l'accès de tous à des services énergétiques durables, plaide en faveur du doublement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Dans le même esprit, le numéro 9 invite au développement d'une infrastructure résiliente qui, entre autres, prévoit la promotion de systèmes de transport durable en vue de la réduction des émissions. Ainsi, dans le cadre du développement de la coopération et de l'intégration économiques régionales, il est essentiel de reconnaître l'importance de l'élaboration d'une infrastructure régionale qui soit respectueuse du climat. Cela renforcera les objectifs qui plaident en faveur du développement de transports durables.

96. Dans les engagements pris en matière de changements climatiques avant l'Accord de Paris, la plupart des pays en développement ont défini des cibles inconditionnelles en termes de climat ainsi que des cibles plus ambitieuses qui sont tributaires d'un appui international. Un financement est certes nécessaire dans le domaine des changements climatiques, mais il existe de nombreuses possibilités de mener une action à cet égard grâce à la coopération régionale. L'Accord de Paris demande également aux pays de faire preuve d'une coopération internationale et régionale plus étroite en matière de changements climatiques. Quelques initiatives de coopération bilatérales et sous-régionales sont bel et bien en cours; toutefois, la coopération régionale dans le domaine du climat n'en est qu'à un stade de gestation, et tout son potentiel n'a pas encore été exploité. D'importantes possibilités s'offrent aux grands pollueurs de la région d'établir des partenariats axés sur la réduction des émissions en passant par des approches recourant aux technologies, aux finances et aux politiques, en se fixant par exemple comme objectifs la faible teneur en carbone des villes, l'augmentation du nombre des puits de carbone et la propreté de l'énergie<sup>21</sup>.

97. Ces partenariats pourront avoir des retombées positives, en particulier pour les pays en développement, telles que l'amélioration de l'accès aux technologies à faible coût, le développement des connaissances, le partage des données d'expérience dans le domaine des politiques et d'autres biens publics. Pour les grands pollueurs comme pour les petits, la détermination des défis communs associés aux changements climatiques tels que l'urbanisation, la pollution atmosphérique, l'énergie ainsi que l'eau et la sécurité alimentaire se prête à une action collective.

98. Les pays en développement et en particulier les pays ayant des besoins particuliers pâtissent d'un manque de connaissances, de capacités, de technologies et de financement qui entrave l'élaboration de solutions

<sup>21</sup> Commission mondiale sur l'économie et le climat, *Seizing the Global Opportunity: Partnerships for Better Growth and a Better Climate – the 2015 New Climate Economy Report* (Washington, DC, New Climate Economy, 2015). Disponible à: <http://2015.newclimateeconomy.report/>.

globales. La CESAP offre déjà à présent aux pays des plates-formes d'apprentissage en ligne dans le domaine de la croissance verte et travaille à la mise au point de modèles de croissance à faible intensité de carbone. La plate-forme intergouvernementale existante de la Commission et la Division de l'environnement et du développement peuvent promouvoir des partenariats, qui couvrent toute une série de domaines du développement, pour jouer un rôle important dans la facilitation de la coopération régionale en matière de climat. La CESAP peut favoriser la coopération Sud-Sud et régionale en matière de climat dans des domaines tels que la science, la technologie et l'innovation, le financement de la lutte contre les changements climatiques ou encore les énergies durables par le partage du savoir, en s'attachant aux besoins des pays en développement et des pays ayant des besoins particuliers. S'agissant de l'adaptation aux changements climatiques, les approches régionales du développement de la résilience agricole, de l'élaboration de systèmes d'alerte rapide communs et de l'adoption de produits d'assurance pour les catastrophes naturelles liées au climat peuvent se révéler très profitables, notamment pour les pays ayant des besoins particuliers. La CESAP est déjà active dans bon nombre de ces domaines.

## V. Questions à examiner par la Commission

99. Le programme de la CESAP en matière de coopération et d'intégration économiques régionales est fondé sur l'idée que les investissements dans la connectivité régionale au moyen de l'infrastructure physique et de la facilitation du commerce se traduiront par des gains de développement durables s'ils vont de pair avec l'architecture permettant de développer également les possibilités des acteurs du secteur privé. Dans la mesure où le commerce va devenir une composante essentielle de la croissance, la création d'un environnement propice aux chaînes de valeur régionales à valeur ajoutée ouvrira largement la voie vers une croissance inclusive et durable. La région a besoin de renforcer la coopération financière, à la fois pour élargir le champ de la surveillance macrofinancière en vue d'atténuer les risques émergents et pour assurer la diversification financière. Pour répondre aux exigences financières des objectifs de développement durable, il faut non seulement disposer d'une stabilité financière continue, mais également approfondir les marchés financiers. Même si la voie de l'intégration n'est pas facile puisqu'elle exige une volonté politique - notamment pour lever les obstacles tenaces tels que les blocages dans le règlement des revendications et des différends liés aux enclaves et pour promouvoir des initiatives collectives en faveur de la connectivité ininterrompue -, la CESAP offre une plate-forme précieuse où les gouvernements peuvent travailler ensemble afin d'harmoniser les politiques et les réglementations et de recevoir les orientations techniques nécessaires au renforcement de la capacité industrielle permettant de répondre aux demandes croissantes des partenaires commerciaux et d'être compétitifs à l'échelon intrarégional.

100. La Commission est invitée à examiner l'analyse et les recommandations figurant dans le présent document et à formuler des observations et des directives en vue de faciliter encore la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. Les États membres souhaiteront aussi peut-être faire part de leurs données d'expérience et de leurs vues sur les questions et défis soulevés.